

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

DÉCRET D/2019.....033.../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
Vu- La Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
Vu- Le Décret D/2018/057/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu- Le Décret D/118/PRG/SGG/2016 du 20 Avril 2016, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
Vu- Les nécessités de Service ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Les Hauts Cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions de Préfets :

1. **Préfet de Faranah** : **Monsieur Ibrahima Kalil KEITA**, précédemment Préfet de Siguiri, en remplacement de Monsieur Alpha Oumar KEITA, muté.
2. **Préfet de Mandiana** : **Monsieur Mohamed Lamine DOUMBOUYA**, Administrateur Civil, en remplacement de Monsieur Cheick DIALLO, muté.
3. **Préfet de Pita** : **Monsieur Kalidou KEITA**, précédemment Préfet de Koubia, en remplacement de Monsieur Ibrahima DIALLO, muté.
4. **Préfet de Boffa** : **Monsieur Tidiane SOUMAH**, Administrateur Civil, Mlle 283194 H, en service au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, en remplacement de Mme Aicha SACKO, mutée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ..2.4...JAN..2019..


Prof. ALPHA CONDÉ